



Le SDRP, maladie virale et très contagieuse a été décrit pour la première fois au début des années 1990. Son arrivée dans un élevage peut être dévastatrice compte tenu des atteintes potentielles des reproducteurs et des porcs charcutiers.

SIGNES CLINIQUES

Dans sa forme aiguë, la maladie dure 4 à 10 semaines. Les principaux symptômes sont :

	Truies	Porcelets	Porcs charcutiers
Symptômes les plus fréquents	<ul style="list-style-type: none"> • Troubles de la reproduction : <ul style="list-style-type: none"> • avortements tardifs • retours de chaleur • baisse de la prolificité • Hyperthermie • Perte d'appétit • Baisse de production laitière 	<ul style="list-style-type: none"> • Mortalité avant sevrage • Porcelets chétifs • Augmentation des mort-nés • Augmentation des porcelets momifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndrome grippal • Mortalité • Dégradation des performances : <ul style="list-style-type: none"> • retard de croissance • hétérogénéité des lots

Une fois infectés, les porcs continuent à héberger le virus, mais s'immunisent. Un équilibre se crée (on parle de forme endémique), l'infection prend une forme subclinique et les problèmes n'apparaissent qu'épisodiquement (déclenchés notamment par un stress). Ainsi, par la suite, une grande variabilité des signes cliniques et de leur sévérité est observée rendant le diagnostic difficile.

TRANSMISSION

Les modalités de contamination sont multiples :

Par les porcs

Les porcs et leurs sécrétions constituent incontestablement le risque majeur. Le virus étant présent dans le mucus nasal, les matières fécales, l'urine et la semence, la transmission par voie nasale, orale, vaginale est alors possible. Les porcs vont pouvoir se contaminer entre eux à tous les stades, y compris parfois très précocement, de la truie à ses porcelets. Les centres d'insémination respectent un cahier des charges de contrôle sérologique.

Par les personnes et le matériel

Les vêtements et les véhicules (camions d'enlèvement des animaux et d'équarrissage notamment) peuvent être vecteurs du virus. L'utilisation d'aiguilles à usage multiple est également mise en cause ainsi que le petit matériel (coupe dent, bistouri) mal désinfecté.

Autres modes de contamination

- La propagation du virus par aérosol serait possible entre élevages si ils sont proches.
- Les mouches et autres animaux (rongeurs) pourraient transporter le virus passivement.
- L'eau pourrait permettre la survie du virus.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

Du fait que l'incidence de la maladie peut revêtir plusieurs formes et atteindre toutes les classes d'âges, les impacts économiques pour un élevage sont très forts.

Le SDRP est considéré comme la maladie la plus coûteuse en élevage porcin à l'échelle mondiale.

Depuis l'apparition de la maladie dans les années 1990, plusieurs études scientifiques ont été menées. Selon les études, les pertes économiques se situent entre 76 et 400 € par truie et par an et 6 et 20 € par an et par place d'engraissement.

Toutefois, sous la forme endémique, l'impact économique reste cependant difficile à évaluer et il peut fortement varier d'un élevage à l'autre et en fonction des périodes.



Source : the pig site

PLAN DE LUTTE

Aucun traitement, ne pouvant guérir les animaux atteints, il est donc indispensable de suivre un plan de lutte très rigoureux afin d'éradiquer cette maladie qui peut occasionner d'importantes pertes économiques.

Deux types de plans existent pour contrôler la maladie :

- La stabilisation
- L'éradication du virus

La stabilisation :

Ce type de plan est mis en place dans les régions à forte prévalence du virus SDRP (en France essentiellement la Bretagne). Il vise à l'arrêt de la circulation virale c'est-à-dire à l'arrêt de la transmission du virus. Il repose sur un protocole de vaccination et sur des dépeuplements partiels. Chaque plan est à réfléchir et à adapter aux spécificités de l'élevage.

L'éradication :

Ce type de plan est mis en place dans les régions à faible prévalence du virus SDRP - cas de la région Centre - et à faible densité d'élevage. Il vise à l'élimination du virus de l'élevage. Il repose sur un vide sanitaire de l'élevage. Ce type de plan nécessite par la suite un plan de suivi du statut négatif de l'élevage. Il s'agit d'un dépistage annuel d'un échantillon d'animaux.

Dans un département ou une région, il est nécessaire de réaliser un dépistage annuel de l'ensemble des élevages porcins ou de sangliers (Naisseurs, Naisseurs-engraisseurs, Engraisseurs) afin de connaître les cheptels infectés.

Cette étape est très importante, car elle permet de limiter la diffusion de cette maladie.

Dans un élevage infecté par le SDRP, il faut:

- **Limiter les risques de diffusion du SDRP** en mettant en place des mesures concernant :
 - les mouvements d'animaux
 - les visiteurs
 - le véhicule de ramassage ou de livraison des animaux
 - le véhicule d'équarrissage
 - le matériel en commun
- **Diminuer les risques de circulation virale dans l'élevage** afin de préserver un taux d'animaux séropositifs le plus faible possible.
- **Mettre en place une procédure d'assainissement.**

PRÉVENTION

A l'achat des animaux :

Il convient de protéger les élevages sains et présumés sains par un approvisionnement en animaux et en semence provenant de cheptels dont le statut est régulièrement contrôlé négatif.

Le SDRP n'étant pas une maladie réglementée, il faut donc faire une demande du statut du cheptel d'origine vis-à-vis du SDRP ou d'analyse explicite au moment de l'achat.

Aucun test ne peut garantir à 100% que l'animal acheté est sain !

Pour tout animal introduit, appliquer une quarantaine stricte.

Autres mesures préventives :

Une bonne gestion de la quarantaine est indispensable avec possibilité de travailler en « tout plein - tout vide » par salle. Le principe de marche de la « marche en avant » et de son respect permet de protéger les animaux. D'autre part, il est indispensable de mettre en place le principe du non mélange des bandes ainsi qu'un protocole de lavage, désinfection, séchage et vide sanitaire des salles. Le matériel doit être spécifique à l'élevage. L'entrée des personnes et des véhicules sont à contrôler.

DEPISTAGE

Le dépistage doit se faire sur buvards (ou sur tube sec) dans tous les élevages de porcs.

Le dépistage est trimestriel en élevage de sélection et de multiplication, annuel en élevage de naisseur, naisseur-engraisseur, engraisseur et de post-sevrage collectif.

Modalités de dépistage dans l'Indre dans les élevages naisseurs (NAISS), naisseurs engraisseurs (NAISS ENGR) et engraisseurs (ENGR).

	Reproducteurs	Charcutiers
NAISS	10% des effectifs avec minimum 15 animaux et maximum 25 animaux	-
NAISS ENGR	10% des effectifs avec minimum 15 animaux et maximum 25 animaux	5 porcs
ENGR	-	10 porcs

Pour les élevages détenant moins d'animaux que l'effectif minimum, le dépistage est à réaliser sur tous les animaux

